

Grands Parents Pour le Climat France
21, boulevard du Sud-Est
92000 NANTERRE

Procès-Verbal de l'Assemblée générale constitutive du 12 juin
2015

Le 12 juin à 15 heures, les fondateurs de l'association Grands Parents pour le Climat France se sont réunis en assemblée générale constitutive, à Paris (75002) 8, rue de la Banque.

Il est établi une feuille de présence qui est émarginée par l'ensemble des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale désigne Estelle LE TOUZE en qualité de président de séance et Maryse BALANDINE en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- discussion puis adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil d'administration et/ou du bureau ;
- fixation du montant de la cotisation des adhérents ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication ;
- questions diverses.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur les interventions et les actions futures de l'association.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

Première délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième délibération : L'assemblée générale décide que pendant une première phase dont il est difficile de prévoir la durée, il n'y aura qu'un bureau qui aura à la fois les attributions du conseil d'administration et du bureau tels que prévus dans les statuts. L'assemblée générale sera consultée tous les ans pour décider de la constitution ou non d'un conseil d'administration en sus du bureau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NB  

Troisième délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau :

- Le Touzé Estelle, nationalité française, consultante en retraite, demeurant 21, boulevard du Sud Est (92000) Nanterre, Présidente ;
- Girardin Philippe, nationalité française, chercheur en retraite, demeurant 78, La Grasse (68650) Lapoutroie, Vice-Président ;
- Collomps Catherine, nationalité française, universitaire en retraite, demeurant 3, rue du Bois-Joly (92000) Nanterre, Trésorière ;
- Balandine Maryse, nationalité française, juriste d'entreprise en retraite, demeurant 15, rue Maurice Thorez (92000) Nanterre, Secrétaire ;

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième délibération : L'assemblée générale constitutive choisit de retenir le logo ainsi que la plaquette de communication proposés en partage par Grands Parents pour le Climat Belgique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième délibération : L'assemblée générale constitutive missionne le Bureau pour doter l'association d'un blog.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième délibération : L'assemblée générale fixe à la somme de 1 (un) € le montant minimal de la cotisation pour l'année 2015.

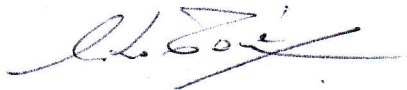
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième délibération : L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs à Estelle Le Touzé pour accomplir toutes formalités de déclaration et publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau.

Estelle Le Touzé
Présidente



Philippe Girardin
Vice-Président



Maryse Balandine
Secrétaire

